



---

**Conférence des Parties**

**Seizième session**

Riyad (Arabie saoudite), 2-13 décembre 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Cadres directifs et questions thématiques, y compris**

**nouveaux enjeux : pâturages et parcours**

**Conférence des Parties**

**Comité de la science et de la technologie**

**Seizième session**

Riyad (Arabie saoudite), 3-12 décembre 2024

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Systèmes agroalimentaires écologiquement  
durables : innovation et technologie**

**Nouveaux enjeux : pâturages et parcours et systèmes  
agroalimentaires écologiquement durables**

**Note du secrétariat**

*Résumé*

Conformément au règlement intérieur (art. 10) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Bureau de la Conférence des Parties a approuvé l'inscription à l'ordre du jour de la seizième session de la Conférence et de son organe subsidiaire, le Comité de la science et de la technologie (CST), d'un point concernant les nouveaux enjeux, comme suite aux demandes formulées officiellement par deux Parties. Le 28 février 2024, le Botswana a demandé l'inscription de la question des pâturages et parcours et, le 7 mai 2024, les États-Unis d'Amérique l'inscription de la question de l'innovation et de la technologie dans les systèmes agroalimentaires écologiquement durables.

Les deux lettres officielles sont jointes en annexe à la présente note. La Conférence des Parties examinera le point relatif aux cadres directifs et aux questions thématiques, y compris les nouveaux enjeux liés aux pâturages et parcours, au titre du point 4 de l'ordre du jour, tandis que le CST examinera l'innovation et la technologie dans les systèmes agroalimentaires écologiquement durables au titre du point 5 de l'ordre du jour.

Comme suite à ces demandes, le secrétariat a établi le document ICCD/COP(16)/21-ICCD/COP(16)/CST/9 intitulé « Nouveaux enjeux : pâturages et parcours et systèmes agroalimentaires écologiquement durables ». La présente note du secrétariat fournit des informations générales sur ces deux questions et leur incidence sur l'application de la Convention, et formule diverses conclusions. Il ne contient pas de propositions précises de l'un ou l'autre des deux pays précités, ni de projet de texte de décision à examiner par les Parties, mais donne plutôt une idée de la façon dont le secrétariat interprète le rôle important que peuvent jouer ces nouveaux enjeux en renforçant l'application de la Convention.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Considérations générales.....	1–20	3
A. Systèmes agroalimentaires.....	3–10	4
B. Pâturages et parcours .....	11–20	8
II. Incidence sur l’application de la Convention .....	21–24	11
A. Systèmes agroalimentaires.....	22–23	12
B. Pâturages et parcours .....	24	12
III. Conclusions et recommandations .....	25–32	12
A. Systèmes agroalimentaires.....	26–28	13
B. Pâturages et parcours .....	29–32	13
 <i>Annexes</i>		
I. Inclusion of grassland and rangeland issues in UNCCD COP 16 agenda Submission from Botswana.....		16
II. Inclusion of innovation and technology in ecologically sustainable agrifood systems in the UNCCD COP 16 agenda Submission from the United States of America .....		19

## I. Considérations générales

1. Les systèmes agroalimentaires actuels contribuent aux changements climatiques, à la dégradation des terres et à la perte de biodiversité, et pâtissent eux-mêmes de ces phénomènes<sup>1</sup>. Divers types de pression, découlant de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'évolution des modes de consommation, mettent en péril l'aptitude des systèmes agroalimentaires à fournir des aliments nutritifs et à concourir à l'amélioration des moyens de subsistance. Les systèmes agroalimentaires sont donc confrontés à un triple défi : i) assurer la sécurité alimentaire et la nutrition d'une population croissante ; ii) soutenir les moyens d'existence de millions d'agriculteurs et d'autres acteurs de la chaîne alimentaire ; iii) le faire d'une manière écologiquement durable. L'urgence de la situation et les défis à relever sont clairs : plus de 738,9 millions de personnes souffraient de la faim en 2022 et l'objectif de développement durable n° 2 (Éliminer la faim) reste bien loin d'être atteint d'ici à 2030. Les effets des changements climatiques ont entre-temps réduit la productivité agricole mondiale d'environ 21 % depuis 1961<sup>2</sup>.

2. Des pâturages et des parcours sains et productifs sont en revanche une composante indispensable d'un système agroalimentaire mondial écologiquement durable, et une source fondamentale de nutrition essentielle pour les populations et les moyens de subsistance dans le monde entier. L'adoption et le développement de pratiques de gestion durable des terres et de l'eau, en particulier pour les cultures et les pâturages, intéressent directement la Convention, le but étant d'améliorer les moyens d'existence locaux et les services écosystémiques, tout en tenant compte de l'importance des trois dimensions du développement durable, de l'échelle locale à l'échelle mondiale :

### *Dimension environnementale*

a) **Diversité biologique** : Les pâturages et les terres agricoles abritent une grande variété d'espèces végétales et animales. La préservation de ces écosystèmes contribue au maintien de la biodiversité, qui est essentielle à la résilience et au fonctionnement des écosystèmes ;

b) **Stockage du carbone** : Les pâturages sont d'importants puits de carbone. Ils stockent le carbone dans leur biomasse et le sol, ce qui contribue à atténuer les changements climatiques en réduisant la quantité de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère ;

c) **Santé des sols** : Ces terres contribuent à la conservation des sols et à leur capacité à fonctionner comme un écosystème vivant et vital. Des pratiques telles que la rotation des cultures et les cultures de couverture dans les systèmes agricoles améliorent la fertilité et la structure des sols, en réduisant l'érosion et la dégradation ;

d) **Régulation de l'eau** : Les pâturages et les terres agricoles jouent un rôle essentiel dans le cycle hydrologique, en contribuant à la recharge des nappes phréatiques et en maintenant la qualité et la disponibilité des ressources en eau ;

### *Dimension sociale*

e) **Sécurité alimentaire** : Les terres agricoles sont d'une importance vitale pour la production alimentaire. Elles fournissent les cultures et les productions animales qui constituent la base de l'approvisionnement alimentaire mondial, essentiel pour nourrir une population croissante ;

<sup>1</sup> Les systèmes agroalimentaires englobent tous les acteurs, ainsi que leurs activités interdépendantes d'ajout de valeur, qui participent à la production primaire de produits agricoles alimentaires et non alimentaires, ainsi qu'à l'entreposage, au groupage, à la manutention après récolte, au transport, à la transformation, à la distribution, à la vente et à la consommation de produits alimentaires, y compris ceux d'origine non agricole, et à l'élimination des déchets. Source : <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/4f3029cf-fa1a-4c6c-874a-95f82b48d203/content>.

<sup>2</sup> <https://www.rural21.com/english/a-closer-look-at/detail/article/transforming-agricultural-and-food-systems-why-and-how.html>.

f) **Moyens de subsistance** : Des millions de personnes de par le monde dépendent de l'agriculture pour leur subsistance, parmi lesquelles les cultivateurs, les éleveurs et les personnes intervenant dans la transformation et la distribution des produits agricoles ;

g) **Patrimoine culturel** : De nombreuses communautés ont des pratiques culturelles et des traditions liées aux activités agricoles et pastorales. Les pâturages et les terres agricoles font partie intégrante du tissu social de ces communautés ;

#### *Dimension économique*

h) **Emploi** : Le secteur agricole est un important employeur, en particulier dans les pays en développement. Il fournit des emplois et des revenus à une grande partie de la population mondiale ;

i) **Développement économique** : L'agriculture contribue au développement économique des nations. Il s'agit souvent d'une source essentielle de revenus et de recettes d'exportation, qui stimule la croissance économique et le développement ;

j) **Appui à la chaîne d'approvisionnement** : La production agricole soutient de nombreuses branches d'activité, notamment la transformation, le transport et le commerce de détail des aliments. Ces secteurs interdépendants contribuent à l'ensemble de l'activité économique ;

k) **Migration** : Le maintien des agriculteurs et des éleveurs sur **leurs** terres est essentiel pour prévenir les migrations forcées dues au manque de débouchés économiques dans les sphères agricoles ;

#### *Développement durable*

l) **Pratiques durables** : La promotion de pratiques agricoles durables peut permettre d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des terres, de réduire l'impact sur l'environnement et de renforcer la résilience face aux changements climatiques ;

m) **Gestion des ressources** : La gestion durable des pâturages et des terres agricoles garantit la disponibilité à long terme de ressources essentielles telles que l'eau, le sol et la biodiversité ;

n) **Atténuation des changements climatiques** : Des pratiques agricoles durables contribuent à atténuer les changements climatiques grâce au stockage du carbone, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration des services écosystémiques ;

o) **Résilience et adaptation** : Des systèmes agricoles et herbagers correctement gérés renforcent la résilience des communautés face aux contraintes et aux chocs environnementaux, tels que les sécheresses et les inondations.

## **A. Systèmes agroalimentaires**

3. Le fait d'éviter, de réduire et d'enrayer la dégradation des terres et des sols sur les terres agricoles peut sensiblement alléger la pression s'exerçant pour convertir à l'agriculture des terres qui n'y étaient pas destinées :

#### *Éviter la dégradation des terres*

a) **Amélioration de la productivité** : Des terres agricoles saines et bien gérées sont plus productives. Des pratiques telles que la rotation des cultures, le travail de conservation du sol et l'agroforesterie améliorent la fertilité et la structure des sols, ce qui permet d'obtenir des rendements plus élevés et moins irréguliers. L'agriculture de conservation peut par exemple accroître le rendement des cultures de 20 % à 30 %, réduisant ainsi les besoins en terres supplémentaires ;

b) **Utilisation efficace de l'eau** : Des sols sains et riches en matières organiques retiennent l'eau plus efficacement, d'où un moindre besoin d'irrigation et une résistance accrue des cultures à la sécheresse. Une meilleure rétention de l'eau peut contribuer à des rendements plus stables et plus élevés et réduire la nécessité de cultiver de nouvelles terres ;

*Réduire la dégradation des terres*

c) **Pratiques durables** : La mise en œuvre de pratiques agricoles durables telles que la lutte intégrée contre les ravageurs, l'agriculture biologique et la permaculture peut faire reculer le taux de dégradation. Ces méthodes permettent non seulement de préserver la santé des sols, mais aussi d'améliorer la diversité biologique, ce qui se traduit par des systèmes agricoles plus résilients, capables de maintenir des niveaux de productivité plus élevés ;

d) **Conservation des sols** : Des pratiques telles que l'aménagement de terrasses, la culture en courbes de niveau, la culture sans travail du sol et le recours à des cultures de couverture atténuent l'érosion des sols et la perte d'éléments nutritifs, en maintenant la productivité des terres agricoles existantes. Les cultures de couverture peuvent parfois même réduire l'érosion du sol de 80 % et accroître la quantité de matière organique du sol, entraînant une meilleure productivité à long terme ;

*Enrayer la dégradation des terres*

e) **Techniques de restauration** : La régénération des terres dégradées améliore leur productivité, les rendant à nouveau viables pour l'agriculture et réduisant la nécessité de défricher de nouvelles terres. L'agroforesterie, par exemple, peut augmenter le rendement des cultures de 50 % à 100 % tout en améliorant la santé des sols ;

f) **Remise en état des terres dégradées** : Les programmes visant à mettre en valeur des terres dégradées, tels que le projet chinois baptisé « Grain for Green », ont montré qu'il était possible de rétablir la productivité de ces terres. Il devient ainsi moins nécessaire de convertir des forêts ou d'autres habitats naturels en terres agricoles.

4. Divers avantages économiques et écologiques peuvent en découler :

a) **Réduction de la déforestation** : L'amélioration de la productivité des terres agricoles existantes réduit la nécessité de déboiser pour en aménager de nouvelles. Cela permet de préserver la biodiversité et les stocks de carbone dans les écosystèmes forestiers, ce qui est d'une importance cruciale pour l'atténuation des changements climatiques. Le fait d'éviter de déboiser peut empêcher le rejet d'importantes quantités de dioxyde de carbone stockées dans la biomasse forestière ;

b) **Viabilité économique** : Des sols plus sains permettent d'obtenir des rendements plus réguliers et plus élevés, en améliorant la viabilité économique de l'agriculture sans devoir étendre les cultures vers des zones non agricoles. Une telle stabilité contribue à garantir la sécurité alimentaire et des sources de revenu durables pour les agriculteurs ;

*Études de cas et données*

c) **Brésil** : Au Brésil, l'adoption d'un système de culture sans travail du sol a permis d'accroître la matière organique du sol, d'améliorer la rétention d'eau et de réduire le besoin de nouvelles terres agricoles, contribuant ainsi à ralentir la destruction de la forêt amazonienne ;

d) **Inde** : En Inde, les pratiques de gestion durable des terres ont, dans certains cas, amélioré le rendement des cultures de 30 % sur des terres dégradées, réduisant ainsi la pression s'exerçant pour convertir des zones boisées en terres agricoles.

5. Certaines approches intégrées peuvent être appliquées au niveau de l'exploitation :

a) **Systèmes intégrés de nutrition des plantes** : Ceux-ci privilégient les processus biologiques et le recyclage pour l'apport de nutriments, évitant ainsi le gaspillage et limitant au minimum les pertes de nutriments qui, sans cela, pourraient polluer les ressources en eau ;

b) **Systèmes de gestion phytosanitaire intégrée** : Ils permettent de lutter efficacement contre les pertes de récoltes et de bétail tout en limitant l'utilisation de produits chimiques coûteux et potentiellement dangereux ;

c) **Systèmes de pâturage intégrés** : Notamment dans le cas de terres pastorales détenues en commun, ils visent à promouvoir une production efficace de fourrage et de bétail dans le respect de la durabilité ;

#### *Choix des cultures*

d) **Cultures résilientes** :

i) **Variétés résistantes à la sécheresse** : La plantation de variétés résistantes à la sécheresse peut nettement améliorer la résilience face au manque d'eau. Dans le cas du maïs par exemple, de telles variétés permettent par exemple d'obtenir un meilleur rendement dans des conditions de pénurie d'eau que les variétés traditionnelles ;

ii) **Espèces autochtones** : L'utilisation d'espèces autochtones ou adaptées au contexte local peut améliorer la santé et la résilience des sols, car ces espèces se prêtent mieux aux conditions climatiques et pédologiques considérées ;

e) **Biodiversité et résilience** :

i) **Polyculture et rotation des cultures** : Les cultures intercalaires et la rotation des cultures améliorent la santé des sols, réduisent les pressions exercées par les ravageurs et les maladies et renforcent la résilience des systèmes. L'assolement peut par exemple réduire les infestations de ravageurs de 50 % et augmenter les rendements de 10 % à 15 %. S'ils peuvent accéder à un plus grand nombre de types de cultures, les agriculteurs sont mieux à même de cultiver des végétaux adaptés à leur sol et à leur climat d'une manière durable et productive ;

ii) **Agroforesterie** : Le fait d'associer des arbres aux cultures et à l'élevage peut améliorer la biodiversité, renforcer la fertilité des sols et fournir des sources de revenus supplémentaires. Les systèmes agroforestiers peuvent accroître la biodiversité de 20 % à 30 % et assurer des rendements jusqu'à 25 % supérieurs à ceux des monocultures ;

f) **Stabilité économique** :

**Diversification des revenus** : La diversification des cultures offre aux agriculteurs de multiples sources de revenus, réduisant ainsi les risques économiques liés aux chocs commerciaux ou climatiques. Les systèmes de culture intercalaire peuvent par exemple augmenter le revenu agricole de 30 % à 40 % par rapport à la monoculture ;

g) **Amélioration de la nutrition**

Des cultures plus diversifiées et plus nutritives contribuent directement à l'amélioration de la nutrition humaine. L'intérêt d'une alimentation diversifiée est largement reconnu ;

h) **Amélioration de la santé des sols**

Les cultures sélectionnées pour leur capacité à améliorer la santé des sols, en plus d'autres caractéristiques, peuvent contribuer à pérenniser les autres avantages de la diversification des cultures ;

#### *Pratiques de gestion durable*

i) **Santé des sols** :

i) **Travail minimal du sol** : Des méthodes sans labour ou avec un travail réduit du sol permettent d'en conserver la structure, de limiter l'érosion et d'améliorer la rétention de l'eau. Ce travail de conservation du sol peut réduire l'érosion dans une proportion pouvant aller jusqu'à 90 % et augmenter la vitesse d'infiltration de l'eau de 30 % à 50 % ;

ii) **Amendements organiques** : L'ajout de matières organiques, telles que le compost ou le biochar, améliore la fertilité du sol, la rétention d'eau et l'activité microbienne. Le biochar peut par exemple accroître le stockage du carbone dans le sol et améliorer la rétention de l'humidité du sol de 15 % ;

j) **Gestion de l'eau** :

i) **Irrigation efficace** : Des techniques telles que l'irrigation au goutte-à-goutte et la collecte des eaux de pluie optimisent l'utilisation de l'eau, en réduisant le gaspillage et en renforçant la résilience face à la sécheresse. L'irrigation au goutte-à-goutte peut améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau de 40 % à 50 % par rapport aux méthodes d'irrigation traditionnelles ;

ii) **Paillage** : L'utilisation de paillis organique conserve l'humidité du sol, réduit l'évaporation et améliore la matière organique du sol. Le paillage peut abaisser la température du sol de 5 °C et le taux d'évaporation de 30 % ;

#### *Études de cas et données*

k) **Agriculture régénératrice** :

**Australie** : Les pratiques agricoles régénératrices adoptées en Australie ont montré qu'une gestion globale peut améliorer la santé des sols, accroître la biodiversité et renforcer la rentabilité des exploitations. De telles pratiques ont par exemple amélioré la rétention d'eau de 25 % à 30 % dans certains cas et augmenté les niveaux de carbone organique du sol de 20 % à 30 % ;

l) **Gestion intégrée des terres** :

**Éthiopie** : La gestion intégrée des bassins versants en Éthiopie a contribué à restaurer des terres dégradées, à améliorer la disponibilité de l'eau et à accroître la productivité agricole. Ces pratiques ont permis de réduire l'érosion des sols de 40 % à 50 % et d'augmenter le rendement des cultures de 20 % à 25 %.

6. Les ministères chargés de l'agriculture ont un rôle essentiel à jouer dans le débat sur les moyens de prévenir la dégradation des terres et d'accélérer leur remise en état. L'agriculture doit faire partie de la solution à la crise actuelle plutôt que d'être uniquement une cause de dégradation des terres et des sols. L'accent mis sur les systèmes agroalimentaires, notamment la diversité des cultures et l'application d'une méthode intégrée, systémique et globale de gestion des terres agricoles et des sols, peut aider à parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres et à accroître la résilience face à la sécheresse.

7. À l'appui des objectifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, une série de guides d'action sur les principaux aspects de la gestion des terres et de l'eau se rapportant à la transformation des systèmes agroalimentaires ont été produits au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification. Ils présentent des approches agroécologiques et des pratiques régénératrices à l'efficacité avérée, qui peuvent être adaptées à divers contextes<sup>3</sup>. Lors du Sommet, les gouvernements se sont engagés à accélérer et à approfondir la transformation des systèmes alimentaires pour mieux faire concorder les politiques et initiatives nationales avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les ministres de l'agriculture ont par la suite, à l'occasion du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture de 2022 organisé à Berlin, publié un communiqué :

a) Reconnaissant que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse représentent d'immenses menaces pour la sécurité alimentaire mondiale, la nutrition et les systèmes alimentaires durables dans le monde entier ;

b) Soulignant que des sols sains sont essentiels pour produire des aliments nutritifs et sûrs en quantité suffisante, pour pouvoir s'adapter aux changements climatiques et les atténuer, et pour faire cesser et enrayer la perte de biodiversité ;

<sup>3</sup> <https://www.unccd.int/news-stories/stories/unccd-un-food-systems-summit>.

c) Insistant sur l'importance considérable que la sécurité d'accès aux terres agricoles par la propriété, les droits d'utilisation et d'autres formes d'occupation légitime revêtent pour la sécurité alimentaire locale et mondiale.

8. Vu que les systèmes agroalimentaires comptent pour un tiers environ dans les émissions de gaz à effet de serre, la transformation des modes de production, de distribution et de consommation s'avère très prometteuse en vue d'une action climatique concrète. Les oxydes d'azote provenant de l'utilisation d'engrais et le méthane émis par les ruminants sont les gaz qui contribuent le plus largement et le plus fortement aux émissions agricoles. La déforestation ainsi que l'assèchement et la combustion des tourbières pour la production de denrées alimentaires et de produits de base sont à l'origine de la majeure partie des émissions de carbone liées au changement d'affectation des sols. Le travail intensif du sol et l'érosion qu'il provoque depuis des siècles ont libéré de grandes quantités de dioxyde de carbone dans l'atmosphère<sup>4</sup>.

9. Des sols sains sont essentiels pour parvenir à la neutralité climatique et à une économie propre et circulaire et pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse. Ils sont également indispensables pour inverser la tendance à l'appauvrissement de la biodiversité, fournir une alimentation saine et préserver la santé des populations. La santé des sols est considérée comme un objectif clef dès lors que les pays envisagent de développer des systèmes agroalimentaires durables. Dans certaines régions du monde, les sols se vident de leurs éléments nutritifs 10 à 100 fois plus vite qu'ils ne se reconstituent, ce qui entraîne une baisse de la productivité des cultures et de l'élevage.

10. Les systèmes de production d'aliments et de produits tirés de la terre mettant à profit un large éventail de cultures et d'animaux et la biodiversité locale peuvent imiter des processus naturels de régénération qui augmentent la productivité, la résilience et le stockage du carbone. La dépendance excessive à l'égard de quelques cultures de base entraîne une vulnérabilité systémique, d'autant que la sécheresse et des conditions météorologiques extrêmes se traduisent de plus en plus par de mauvaises récoltes et de moindres rendements. Les variétés traditionnelles de végétaux et d'animaux d'élevage ne sont guère prises en compte dans l'élaboration des politiques et les investissements dans la recherche qui sont nécessaires à leur production et à la capacité de soutenir la concurrence sur les marchés commerciaux. Nombre de ces variétés sont très nutritives et s'adaptent à l'évolution des conditions locales.

## **B. Pâturages et parcours**

11. Les parcours sont des systèmes socioécologiques complexes reposant sur des valeurs, des processus, des biens et des services essentiels. Ils sont diversifiés et multifonctionnels et englobent toutes sortes d'écosystèmes, tels que les zones arides, les prairies et les savanes, qui ont évolué en même temps que les communautés humaines au cours des millénaires. Ils se caractérisent généralement par des précipitations faibles ou irrégulières, un drainage insuffisant, une topographie accidentée et des sols souvent fragiles. Les parcours couvrent 80 millions de kilomètres carrés, soit plus de 54 % de la surface terrestre, ce qui en fait le plus vaste type de couverture et d'utilisation des sols au monde. Parmi ces parcours, 78 %, soit 62 millions de kilomètres carrés, sont situés dans les zones arides, principalement sous des latitudes tropicales et tempérées. Sur ces terres pastorales vivent deux milliards d'agriculteurs et d'éleveurs ayant pour la plupart une activité à petite échelle, qui exploitent 44 % des terres cultivées de la planète et produisent 50 % des animaux d'élevage au niveau mondial.

12. Les parcours fournissent des protéines animales de qualité qui contribuent directement à la nutrition et à la santé et comblent le déficit calorique de nombreuses communautés pauvres tributaires des produits de l'élevage. Outre la viande, les produits laitiers, les fibres et autres produits d'origine animale, les parcours et leur biodiversité assurent des services de régulation et d'appui dans bon nombre de domaines, notamment le cycle des nutriments et de l'eau, le stockage du carbone et la santé animale et humaine. Le pastoralisme et les

---

<sup>4</sup> <https://www.unccd.int/resources/global-land-outlook/glo2>.



systèmes d'élevage extensif, fondés sur le pacage, le broutage et la gestion des pâturages, sont souvent considérés comme le seul type d'utilisation durable des terres dans bon nombre de zones de parcours. Or la gestion durable des parcours joue un rôle essentiel dans la santé de ces écosystèmes, qu'il s'agisse de gérer le broutage, de maintenir la mobilité au fil des saisons ou de tirer parti de ressources réparties de façon aléatoire et de sources d'eau dispersées sur de vastes étendues. Le pastoralisme reste le moyen le plus efficace de transformer la nourriture, l'énergie et les éléments nutritifs de toutes sortes de parcours en produits comestibles pour l'homme. La mise en œuvre d'une gestion des parcours offre donc d'importantes possibilités d'accroître la productivité des terres pastorales, de renforcer la sécurité alimentaire mondiale et de réduire la pauvreté.

13. La principale menace qui pèse sur de nombreux pâturages et parcours (et les communautés pastorales) réside dans la conversion vers des utilisations des terres autres que le pacage (culture, extraction minière, énergie, logement, loisirs, etc.). L'accroissement des pressions humaines et des facteurs de stress climatique contraint des millions d'utilisateurs traditionnels des pâturages à faire face à des pertes de production, à des pénuries d'eau et de fourrage, à des conflits liés aux ressources naturelles, à la sédentarisation ou à des déplacements forcés et à une pauvreté persistante. Le désintérêt des décideurs, la mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions, le régime foncier et le manque d'investissement dans la gestion durable des parcours peuvent conduire à l'usurpation, à la dégradation et à la conversion de terres, comme dans le cas de projets à grande échelle de boisement et d'irrigation, d'exploitation minière et d'installations d'énergie renouvelable.

14. Une attention politique accrue et des investissements judicieux s'imposent d'urgence pour préserver et améliorer la santé et la productivité des terres de parcours et de leurs habitants. Le rapport intitulé *The Global Land Outlook Thematic Report on Rangelands and Pastoralists*<sup>5</sup> (Perspectives territoriales mondiales : rapport thématique consacré aux pâturages et aux éleveurs) fournit des indications et des orientations sur les cadres directifs et opérationnels et les autres facteurs susceptibles d'attirer une attention et des investissements accrus au profit de projets et de programmes de gestion durable des parcours. Ce rapport, assorti d'études de cas et d'exposés sur des bonnes pratiques observées de par le monde, fait ressortir le rôle essentiel des communautés pastorales dans la planification et la mise en œuvre d'initiatives en faveur des terres de parcours, qui servent le développement durable dans ses trois dimensions :

#### *Cadre de durabilité*

15. Les autorités nationales et infranationales peuvent concevoir et mettre en place des cadres juridiques et opérationnels faisant concorder la gestion des parcours et les moyens d'existence des éleveurs pastoraux avec les objectifs de développement durable, compte dûment tenu des aspects environnementaux, sociaux et économiques, et appuyer les efforts visant à :

- a) Approuver et promulguer des lois et des réglementations nationales conformes aux traités, obligations et engagements internationaux qui soutiennent la diversité, la résilience et les valeurs multiples des systèmes d'élevage extensif et des services écosystémiques fournis par les pâturages ;
- b) Reconnaître et faire prévaloir les droits fonciers légitimes, respecter la situation et les besoins particuliers des populations des zones de parcours (mobilité, transhumance, gouvernance communale, etc.) et encourager leur participation à la conservation, la gestion durable et la restauration des parcours ;
- c) Promouvoir les plateformes et les réseaux multipartites de recherche et d'apprentissage, la création partagée et l'échange de connaissances, le suivi et l'évaluation, et créer des bases de données et des référentiels accessibles qui recueillent et diffusent des informations sur les parcours et les systèmes pastoraux.

<sup>5</sup> <https://www.unccd.int/resources/global-land-outlook/glo-rangelands-report>.

*Dimension environnementale*

16. Les autorités nationales et infranationales peuvent prendre des mesures pour soutenir l'intégrité écologique, la connectivité et le fonctionnement des parcours par des activités de conservation, d'utilisation durable et de restauration préservant et renforçant les multiples avantages qu'ils procurent aux sociétés et à l'économie, et favoriser les efforts visant à :

a) Restreindre et éviter la conversion des parcours résultant d'une utilisation inappropriée des terres (monoculture, plantation d'arbres, boisement, etc.) qui réduit la diversité et la multifonctionnalité des parcours, en particulier sur les terres autochtones, pastorales et communales ;

b) Adopter et appuyer des stratégies fondées sur le pastoralisme qui s'attaquent directement aux facteurs naturels et humains de la dégradation des parcours, tels que la perte de biodiversité, les changements climatiques, le surpâturage, l'érosion des sols, les espèces envahissantes, la sécheresse et les feux incontrôlés ;

c) Concevoir et mettre en œuvre des mesures de protection de la nature qui réduisent et font cesser la perte de biodiversité (en surface et en sous-sol) en exploitant les synergies avec les pratiques pastorales et les systèmes d'élevage extensif de nature à renforcer la santé, la productivité et la résilience des pâturages ;

d) Intégrer des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements dans les plans et programmes de gestion durable des parcours (ou inversement) pour piéger et stocker de plus grandes quantités de carbone tout en renforçant la capacité d'adaptation des parcours et des populations de ces zones.

*Dimension sociale*

17. Les autorités nationales et infranationales peuvent prendre des mesures pour renforcer le capital social des communautés des zones de parcours par une gouvernance participative et des méthodes de gestion adaptative de nature à promouvoir l'égalité des sexes, la cohésion sociale et de solides institutions pour favoriser l'action collective, et soutenir les efforts visant à :

a) Renforcer les capacités, la formation et l'assistance technique afin de constituer le capital humain et social nécessaire à une action collective qui préserve la santé des pâturages et les moyens de subsistance, en accordant une attention particulière à la mobilité, à la prise en compte des questions de genre et à l'inclusion sociale ;

b) Promouvoir les associations et les réseaux de parcours et d'éleveurs qui célèbrent et défendent leur patrimoine et leurs valeurs culturelles, améliorent la connectivité et les services sociaux et garantissent la mise à disposition des ressources humaines et des compétences nécessaires à une gouvernance responsable et inclusive des pâturages ;

c) Favoriser les initiatives, les groupes et les institutions dirigés ou portés par des femmes ou réservés à celles-ci (ainsi que les initiatives mixtes) pour veiller à ce que la voix des femmes soit entendue et respectée et dynamiser leur contribution au développement durable sous tous ses aspects dans les zones de parcours ;

d) Mettre en place des institutions et des mécanismes solides pour gérer les conflits concernant la faune sauvage et les ressources, régler les différends territoriaux et fonciers, réduire les inégalités en matière d'accès et de partage des bénéfices, négocier des solutions de compromis et exploiter les synergies au profit des parcours, des communautés pastorales et de la société dans son ensemble.

*Dimension économique*

18. Les autorités nationales et infranationales peuvent prendre des mesures pour favoriser la viabilité économique de l'élevage extensif et les moyens de subsistance correspondants par des investissements et des incitations modulables à long terme, notamment des stratégies et des programmes adaptés au contexte qui relient les marchés et les chaînes de valeur aux systèmes de production durable des parcours, et pour soutenir les efforts visant à :

a) Créer des mécanismes économiques et financiers novateurs qui soient accessibles aux parties concernées par les parcours, encouragent les bonnes pratiques de gestion, offrent un travail décent, stimulent la participation au marché et accroissent l'investissement tant public que privé dans un pastoralisme durable tout en évitant que les communautés pastorales en pâtissent ;

b) Élaborer des stratégies de marché et de valorisation ainsi que des plans d'action qui soutiennent les moyens de subsistance économiques et la diversification des revenus, et qui développent des perspectives innovantes et rentables pour les communautés pastorales pratiquant un élevage extensif ;

c) Promouvoir l'investissement adaptatif et les outils de gestion des risques, tels que l'assurance bétail et sécheresse, la mise en commun et le partage des ressources, et les systèmes de crédit communautaire, pour mieux gérer les risques et les incertitudes d'une façon créative, mais économiquement rationnelle ;

d) Procéder à des évaluations économiques des services écosystémiques des parcours pour mieux comprendre la contribution qu'ils apportent à la population, à la nature et au climat, étayer les politiques, la planification et les programmes relatifs aux parcours et attirer les fonds de donateurs, les investissements du secteur privé et les subventions du secteur public dans la gestion durable et la remise en état des parcours.

19. La dégradation et la conversion des pâturages et des parcours n'attirent guère l'attention du public. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que jusqu'à 35 % des parcours sont menacés de dégradation, les autres étant exposés à un risque important de l'ordre de 26 % à 27 %<sup>6</sup>. Partout dans le monde, les moyens de subsistance et les cultures des communautés pastorales sont menacés par des politiques à courte vue, une mauvaise gouvernance et des incitations économiques qui sapent leurs systèmes de production. Nombre d'entre elles sont des communautés traditionnelles d'éleveurs et de bergers – autochtones ou non – dont le mode et la qualité de vie sont étroitement liés à la santé et à la productivité des terres pastorales.

20. Jusqu'à 500 millions de personnes dans le monde pratiquent cette forme d'élevage. Elles sont considérées comme les gardiens de ces vastes paysages. Pourtant, dans de nombreuses régions, elles n'ont guère de moyens de recours pour lutter contre la conversion, la fragmentation et la dégradation des pâturages et des parcours. Souvent marginalisées ou considérées comme étrangères, elles ne sont pas en mesure d'influer sur les politiques et les programmes qui ont un impact direct sur leur sécurité alimentaire, leurs moyens de subsistance et leur identité culturelle. Sans voix et sans pouvoir, elles représentent souvent une petite minorité dans l'appareil politique et administratif qui régit les décisions de développement et d'investissement dans les zones de parcours<sup>7</sup>. Elles sont sous-représentées dans les processus politiques locaux et mondiaux, les femmes étant particulièrement exposées à un risque d'aliénation et de violation de leurs droits ainsi qu'aux effets néfastes de la dégradation des terres, les plongeant encore plus profondément dans la pauvreté.

## II. Incidence sur l'application de la Convention

21. Ces nouveaux enjeux – qu'il s'agisse des systèmes agroalimentaires ou des pâturages et parcours – présentent l'un comme l'autre un intérêt direct pour l'application de la Convention, car ils concernent explicitement la gouvernance foncière, l'aménagement du territoire et les pratiques de gestion des terres et de l'eau. L'objectif de la Convention est d'aider les parties à appliquer « des stratégies intégrées à long terme axées simultanément, dans les zones touchées, sur l'amélioration de la productivité des terres et la remise en état, la conservation et une gestion durable des ressources en terres et en eau, et aboutissant à l'amélioration des conditions de vie »<sup>8</sup>, ce qui, au niveau le plus élémentaire, comprend l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des possibilités socioéconomiques pour les communautés rurales.

<sup>6</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2022. « L'état des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – Des systèmes au bord de la rupture » : <https://openknowledge.fao.org/items/94207f92-f3d6-4957-b27f-57675ef00e88>.

<sup>7</sup> <https://www.unccd.int/resources/global-land-outlook/glo-rangelands-report>.

<sup>8</sup> Art. 2, par. 2, de la Convention : <https://www.unccd.int/resource/convention-text>.

## A. Systèmes agroalimentaires

22. L'agriculture régénératrice et d'autres pratiques de gestion durable des terres et de l'eau peuvent contribuer à traduire les objectifs de la Convention en activités locales et paysagères qui mobilisent de façon constructive toutes les parties concernées. L'agriculture régénératrice correspond à une approche globale, définie comme un ensemble de principes et de pratiques agroécologiques pouvant être appliqués à quasiment tous les modes de production de produits de base issus de la terre (cultures, bétail, fibres, matières premières, etc.). Ces pratiques ont en commun de régénérer la santé des sols, de contribuer à une utilisation plus efficace des intrants et des ressources en eau, de préserver la biodiversité en surface et en sous-sol, de séquestrer le carbone et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en renforçant la sécurité alimentaire, en créant de nouvelles possibilités d'emploi et d'entreprise et en préservant les moyens de subsistance des exploitations agricoles et des zones rurales.

23. Bon nombre d'engagements relatifs à la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) visent à accroître la quantité d'aliments sains et nutritifs produits à partir d'agroécosystèmes durables. En 2020, une analyse des objectifs nationaux de NDT a recensé au total 842 mesures d'intervention adoptées par 86 pays, dont 25 catégories de mesures visant expressément à transformer les systèmes agroalimentaires par une gouvernance plus responsable, à mettre en place des agroécosystèmes résilients et à améliorer la gestion des facteurs de la demande, des chaînes d'approvisionnement et des risques<sup>9</sup>. Ces mesures pourraient contribuer à renforcer la résilience et à atténuer les effets des crises futures en tirant parti des synergies avec les autres Conventions de Rio, notamment la cible 10 du Cadre mondial de la biodiversité et les engagements pris au titre de l'Accord de Paris.

## B. Pâturages et parcours

24. Dans la décision 22/COP.15, il a été demandé au Mécanisme mondial de continuer de soutenir la mise au point, sous réserve de la disponibilité de ressources, de nouvelles initiatives portant sur la gestion durable et la remise en état de toutes les terres dégradées telles que les tourbières, les prairies et les savanes, afin de préserver ces écosystèmes menacés ainsi que la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau douce des personnes en situation vulnérable. La conservation de la biodiversité dans les pâturages et les parcours, englobant diverses espèces végétales et animales, contribue à la résilience et à l'adaptabilité des écosystèmes. Ces vastes paysages fonctionnent également comme des puits de carbone essentiels, qui piègent le dioxyde de carbone atmosphérique et atténuent les effets des changements climatiques. La prise en compte de la valeur inhérente et de l'importance des pâturages et des parcours est indispensable à une bonne intendance de l'environnement et à la poursuite des objectifs de développement durable.

## III. Conclusions et recommandations

**25. Toute nouvelle décision ou demande adressée au secrétariat et au Mécanisme mondial devra d'abord tenir compte des ressources humaines et financières nécessaires à sa mise en œuvre effective. Vu que les systèmes agroalimentaires et les pâturages et parcours sont des questions qui se recoupent dans une large mesure et sont étroitement liées, la Conférence des Parties souhaitera peut-être les examiner ensemble.**

---

<sup>9</sup> <https://www.unccd.int/resources/publications/land-degradation-neutrality-sustainable-agriculture-food-security>.

## A. Systèmes agroalimentaires

26. La FAO définit un système agroalimentaire durable comme « un système qui assure la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous de manière à ne pas compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures. Cela signifie qu'il est rentable tout au long du processus, en garantissant une durabilité économique, en procurant des avantages à grande échelle à la société et en assurant une durabilité sociale, et qu'il a un impact positif ou neutre sur l'environnement des ressources naturelles, en préservant la durabilité de l'environnement ».

27. À l'échelle mondiale, les gouvernements, les communautés et les entreprises s'attachent à protéger et restaurer les terres et à accroître la résilience face à la sécheresse, tout en s'efforçant de développer la production alimentaire et sa valeur nutritive. La Convention sur la lutte contre la désertification a un rôle essentiel à jouer dans la collecte, le développement et la mise en évidence des meilleures pratiques scientifiques, en contribuant à l'élaboration de politiques et de cadres de mise en œuvre, ainsi que dans les mécanismes de financement et d'investissement propres à guider le développement des systèmes agroalimentaires de façon à améliorer la santé des sols, à remédier à la raréfaction de l'eau, à garantir la fourniture d'aliments nutritifs et à rendre les systèmes d'utilisation des terres plus résilients face aux changements climatiques.

28. Les pratiques de gestion durable des terres telles que l'agriculture régénératrice, qu'elles soient traditionnelles ou élaborées en concertation avec des scientifiques et des experts techniques, pourraient jouer un rôle essentiel en jetant les bases d'investissements accrus de la part des gouvernements nationaux, des organismes de développement et du secteur privé, afin d'éviter, de réduire et d'enrayer le processus de dégradation des terres. La Conférence des Parties pourrait donc envisager des travaux futurs visant à étoffer les données scientifiques et réorienter les cadres directifs et les régimes d'investissement pour accélérer le développement de systèmes agroalimentaires écologiquement durables dans le contexte de la Convention, comme suit :

a) **Étoffer les données scientifiques :** Outre la compilation des meilleures pratiques sur la base d'observations factuelles, le Comité de la science et de la technologie pourrait étudier et proposer de nouveaux indicateurs de dégradation des terres et des protocoles de suivi qui fassent apparaître plus précisément les changements biophysiques survenus dans les cultures et les pâturages, en particulier ceux liés à la santé des sols, à la disponibilité de l'eau et à la productivité des terres ;

b) **Cadres directifs :** Un nouveau cadre de promotion des politiques pourrait être mis en place pour renforcer les engagements politiques existants en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires et fournir aux Parties des indications et des pistes d'action de façon à engager la transition vers des cadres de gouvernance des terres, d'orientation et de mise en œuvre qui soutiennent le développement de systèmes durables de production de denrées alimentaires et de produits issus de la terre ;

c) **Mobilisation des ressources :** Le Mécanisme mondial pourrait être invité à étudier les moyens d'intégrer des démarches et des pratiques régénératrices dans les priorités de financement nationales ainsi que dans les propositions de projet et les cadres d'investissement liés à la NDT, étant entendu que les moyens d'incitation et les critères de financement des secteurs public et privé peuvent différer et qu'un mode de financement novateur est nécessaire pour soutenir la transition vers l'agriculture régénératrice et en réduire les risques.

## B. Pâturages et parcours

29. La Convention a un rôle essentiel à jouer dans la conservation, la gestion durable et la restauration des pâturages et des parcours qui agissent comme des tampons naturels – en empêchant l'érosion des sols et en favorisant leur santé grâce aux vastes systèmes racinaires des graminées – constituant ainsi un moyen de défense de première ligne contre la dégradation des terres. Les pâturages et les parcours revêtent également

une grande importance culturelle, constituant la toile de fond de diverses sociétés et communautés autochtones dans le monde entier. Les communautés pastorales nomades, qui dépendent de ces vastes étendues pour leur subsistance et leurs moyens d'existence, entretiennent une relation profonde et symbiotique avec la terre. La gestion extensive du bétail et l'élevage font partie intégrante des identités écologiques, sociales, économiques et culturelles de ces communautés, qui peuvent du même coup contribuer à la gestion durable des terres.

30. L'année 2026 a été proclamée Année internationale du pastoralisme et des pâturages par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a invité « tous les États Membres, les organismes des Nations Unies, les autres organisations internationales et régionales et les autres parties prenantes, dont la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires, à célébrer l'Année internationale selon qu'il conviendra, en menant des activités visant à faire mieux connaître, à valoriser et à mettre en relief l'importance de la gestion durable des pâturages et du pastoralisme et sa contribution à la réalisation du développement durable ».

31. En proclamant l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages, l'Assemblée générale a également exhorté les États Membres à « renforcer plus avant les compétences dans le secteur de l'élevage pastoral et à poursuivre ou accroître les investissements responsables dans ce secteur, notamment dans les pratiques de gestion durable des terres, l'amélioration ou la régénération des écosystèmes, l'accès équilibré aux marchés, la santé et l'élevage du bétail et le renforcement des services de vulgarisation en matière d'élevage, en vue d'améliorer la productivité, de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'accroître les capacités d'adaptation et de préserver et favoriser la biodiversité ».

32. En prévision de l'Année internationale prévue en 2026, la Conférence des Parties pourrait réaffirmer son engagement et sa volonté de développer les activités de gestion durable et de remise en état des parcours en étoffant les données scientifiques et en réorientant les cadres de décision, de gouvernance et d'investissement pour soutenir les communautés pastorales et les autres populations des zones de parcours. La Conférence des Parties pourrait donc juger bon d'envisager des travaux futurs sur les pâturages et les parcours dans le contexte de la Convention, comme suit :

a) **Étoffer les données scientifiques :** Le Comité de la science et de la technologie pourrait valider les données et les éléments de preuve scientifiques laissant entrevoir : i) que les valeurs multifonctionnelles des parcours et des pâturages qui contribuent directement et indirectement au développement social et économique pourraient être étayées ; ii) que la conversion vers la production de cultures pluviales ou irriguées s'est souvent révélée non durable, compte tenu du compactage et de la dégradation des sols sous l'effet de l'érosion et de la salinité, et de l'épuisement des ressources en eaux souterraines ; iii) que les programmes de boisement des pâturages et des parcours, en particulier dans les écosystèmes arides et semi-arides, séquestrent peu de carbone supplémentaire tout en dégradant une biodiversité et des services écosystémiques précieux ;

b) **Cadres directifs :** Un nouveau cadre de promotion des politiques pourrait être établi sur la base des engagements pris par les Parties d'approuver et de promulguer des lois et des réglementations nationales conformes aux traités, obligations et engagements internationaux qui soutiennent la diversité, la résilience et les valeurs multiples des systèmes d'élevage extensif et des services écosystémiques des pâturages et qui, en particulier, reconnaissent et font respecter des droits fonciers légitimes tenant compte de la situation et des besoins particuliers des communautés concernées (mobilité, transhumance, gouvernance communale, etc.) et encouragent leur participation dans la conservation, la gestion durable et la restauration des pâturages et des parcours ;

c) **Mobilisation des ressources : Le Mécanisme mondial pourrait être invité à identifier de nouveaux mécanismes de financement, des instruments économiques et financiers novateurs et des outils de gestion des risques pour :** i) contribuer à développer la gestion durable des parcours, étant entendu que ceux-ci devraient être accessibles aux parties concernées, notamment les communautés locales ; ii) encourager les pratiques de gestion intégrée des terres et de l'eau ; iii) fournir un travail décent et susciter des possibilités de création d'entreprises ; iv) stimuler la participation au marché et au développement de chaînes de valeur durables ; v) accroître les investissements publics et privés dans le pastoralisme tout en évitant que les populations des zones de parcours et de pâturages en pâtissent sur les plans social et économique.

## **Annexe I**

*[Anglais seulement]*

### **Inclusion of grassland and rangeland issues in UNCCD COP 16 agenda**

**Submission from Botswana**



OLD LOBATSE ROAD, PLOT 1272  
LOAPI HOUSE, 1<sup>ST</sup> FLOOR  
TEL: 3954050  
FAX: 3954051  
TELEGRAMS: MET



REPUBLIC OF BOTSWANA

MINISTRY OF ENVIRONMENT AND TOURISM  
DEPARTMENT OF FORESTRY  
AND RANGE RESOURCES  
PRIVATE BAG 00424  
GABORONE  
BOTSWANA  
28 February 2024

REFERENCE: DFRR 1/7/4 VII (52)

**ALL CORRESPONDENCE MUST BE ADDRESSED TO THE DIRECTOR**

United Nations Convention to Combat Desertification  
Platz der Vereinten Nationen 1  
D-53113 Bonn, Germany  
[secretariat@unccd.int](mailto:secretariat@unccd.int)

Dear Executive Secretary,

**INCLUSION OF GRASSLAND AND RANGELAND ISSUES IN UNCCD COP16  
AGENDA**

I am reaching out to you in anticipation of the agenda finalization for the upcoming COP16 in line with rule 10-c of the rules of procedures. My purpose is to request the inclusion of grassland and rangeland issues as a key agenda item at an appropriate point during the conference.

Grasslands and rangelands assume a pivotal role in addressing the interconnected challenges of land degradation, biodiversity loss, and climate change. These ecosystems act as natural buffers, preventing soil erosion and promoting soil health through the root systems of grasses, thus serving as a frontline defence against land degradation. The biodiversity within grasslands and rangelands, encompassing diverse plant and animal species, contributes to ecosystem resilience and adaptability. Moreover, these expansive landscapes function as critical carbon sinks, sequestering atmospheric carbon dioxide and mitigating climate change impacts. Recognizing their inherent value and significance is paramount for effective environmental stewardship and the pursuit of sustainable development goals.

I am also of the view that grassland and rangeland ecosystems hold profound cultural importance, forming the backdrop for diverse societies and indigenous communities worldwide. Nomadic pastoralist communities, reliant on these vast expanses for sustenance and livelihoods, foster a deep and symbiotic relationship between humans and the land. In addition, livestock management and animal husbandry are intrinsic to these cultural practices, contributing to sustainable land use. Preserving the cultural significance of grasslands and rangelands is not only crucial for conservation but also for fostering a rich tapestry of human connections to the natural world.

I am eager to hear your thoughts and feedback on how we can collaboratively ensure the inclusion of grassland and rangeland issues in the UNCCD policy agenda at the upcoming COP16. This effort aligns not only with the overarching goals of the UNCCD, but also with the imperative to anticipate and prepare for the International Year of Pastoralists and Rangelands in 2026. It is our great hope that we can be in the position to translate policy into action by the time we convene in Mongolia.

Thank you for your attention to this request, and I look forward to our collective efforts in advancing sustainable rangeland management.

Yours faithfully



---

**Baitshedi Edith Hill**  
**Director, Forestry and Range Resources**  
**NFP Botswana**

## **Annexe II**

*[Anglais seulement]*

### **Inclusion of innovation and technology in ecologically sustainable agrifood systems in the UNCCD COP 16 agenda**

**Submission from the United States of America**



United States Department of State

Washington, D.C. 20520

7 May 2024

**INCLUSION OF INNOVATION AND TECHNOLOGY IN  
ECOLOGICALLY SUSTAINABLE AGRIFOOD SYSTEMS IN THE  
UNCCD COP16 AGENDA**

Dear Executive Secretary Thiaw,

I am writing to request the inclusion of “Innovation and Technology in Ecologically Sustainable Agrifood Systems” as an item on the official agenda for the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD) 16<sup>th</sup> Conference of Parties in Riyadh, Saudi Arabia and consider referring it to the Committee for Science and Technology (CST) for further consideration.

Globally, governments are protecting and restoring land, increasing resilience to drought, all while trying to increase food production and nutritional value. Doing so in a way that prevents degradation of environmentally precarious land and builds soil health is complex. UNCCD has a critical role to play in collecting, developing, and highlighting scientific best practices to help guide agrifood system development in a way that will increase soil health, adapt to land that has unpredictable moisture, and restore lands in a way that will make them more resilient to degradation and climate change. These practices, developed through consultations with the appropriate scientists and technical experts, could play a key role in laying the groundwork for investment by national governments, development agencies and the private sector that would help avoid, reduce, and reverse land degradation. The CST might also wish to discuss land degradation indicators that reflect changes in agricultural land, such as soil health, that could be useful in helping the UNCCD contribute to the development of ecologically sustainable agrifood systems, while at the same time conserving and protecting biodiversity as set out in the Global Biodiversity Framework (GBF).

Thank you for your attention to this request. I look forward to its consideration by the COP Bureau.

Sincerely,

A handwritten signature in cursive script that reads "Patrick K. Reilly".

Patrick Reilly  
National Focal Point  
United States of America